

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit public

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, Science politique, économie et gestion

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit public* de l'Université Nice Sophia Antipolis (UNS) se présente comme la formation permettant à l'étudiant, après obtention d'une licence généraliste, de se spécialiser dans l'une des deux grandes disciplines du droit : le droit public. Ses enseignements sont classiquement organisés sur deux années subdivisées en quatre semestres. Elle se propose d'offrir à l'étudiant la possibilité d'approfondir, en première année de master (M1), les savoirs fondamentaux en droit public. Le M1 de la mention présente toutefois la spécificité d'être divisé en deux parcours totalement distincts : *Droit public approfondi* et *Fiscalité*.

La deuxième année du master (M2) *Droit public* ne propose pas moins de six parcours de spécialité. Il propose un parcours *Stratégie fiscale de l'entreprise* (M2 professionnel) qui constitue la suite logique du parcours *Fiscalité* du M1. On y trouve en outre les spécialités suivantes : *Métiers de l'administration et des organisations publiques - Parcours Droit public* (M2 professionnel et recherche), *Métiers de l'immobilier et de l'urbanisme* (M2 professionnel et recherche), *Politique de la ville* (M2 professionnel), *Sécurité intérieure* (M2 professionnel) et *Santé des populations* (M2 professionnel).

Il s'agit d'une formation qui doit permettre à l'étudiant soit de poursuivre en thèse en vue de tenter les concours de l'enseignement supérieur, soit de s'insérer rapidement dans la vie professionnelle.

Les enseignements ont lieu sur le site de l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit et science politique à Nice.

Analyse

Objectifs

La formation est clairement présentée dans le dossier. Elle permet d'acquérir les connaissances attendues dans le domaine considéré ; connaissances qui, par ailleurs, sont précisément définies. Les compétences qui devront être acquises sont également bien définies. La formation se distingue notamment par sa volonté de mettre en valeur le principal apport de l'Université en termes de formation : l'aptitude à la recherche avec tout ce que cela implique en principe (qualités de rigueur, d'évaluation et de hiérarchisation des sources d'information, capacité d'analyse et de synthèse, aptitudes rédactionnelles etc.) ; les techniques de recherche pouvant être mises à profit soit dans un cadre théorique (recherche) soit dans un contexte pratique (professionnel). Les débouchés sont bien indiqués avec une distinction, claire et très appréciable, entre les débouchés « théoriques » et les débouchés « constatés » (appuyée sur des exemples dans ce second cas).

Organisation
<p>Il est difficile d'appréhender la logique du double parcours de M1 <i>Droit public approfondi / Fiscalité</i>. Les enseignements dispensés dans le parcours <i>Fiscalité</i>, le font apparaître très largement comme un parcours non de droit public mais de droit privé. La même tendance se confirme en M2. Rien dans la présentation ne vient expliquer cette architecture assez baroque. Par ailleurs, la spécialité <i>Métiers de l'administration et des organisations publiques</i> est présentée comme étant une co-diplomation selon des modalités qui n'apparaissent pas clairement et alors que seul un enseignant de science politique intervient dans cette spécialité dans le cadre d'un enseignement.</p> <p>Le master permet une spécialisation progressive de l'étudiant. Le M1 offrant un socle général approfondi de connaissances en droit public et chacun des M2 permettent une spécialisation dans un domaine bien défini qui peut se rattacher, en tout ou partie, au droit public. Il est néanmoins vrai que la variété des spécialités rend la mention assez complexe comme le reconnaissent les responsables eux-mêmes.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Cette mention se justifie notamment, pour partie, en référence au contexte local et aux demandes en termes de formations dans les domaines couverts. Pourtant, la formation ne développe, sur le plan institutionnel, aucun partenariat formalisé avec les acteurs socio-économiques. Elle n'évoque que des relations informelles qu'il est par nature difficile d'évaluer en termes de retombées positives pour les étudiants inscrits dans les diverses formations proposées en master de droit public. Au sein de l'établissement, des collaborations existent avec d'autres mentions (droit international et européen et surtout science politique) ne serait-ce que parce qu'elles constituent également des viviers d'étudiants pour certains des M2 droit public ou encore en raison d'un partage d'enseignants. Mais, au-delà, rien n'est précisé quant à la manière dont se traduit cette collaboration. Le dossier n'évoque d'enseignements communs qu'avec la mention <i>Science politique</i>. La formation est associée à divers laboratoires de recherche dont les spécialités ne sont pas mises en avant.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est large : constituée d'enseignants-chercheurs (EC) et de nombreux professionnels (une soixantaine qui représente environ 50 % de l'équipe totale) dont les fonctions et niveaux de responsabilités entrent en adéquation avec les objectifs poursuivis par la formation. Cette composition très intéressante, notamment pour les parcours professionnels, pose simplement la question de la capacité de coordination et d'association de ces intervenants par les responsables des spécialités et, qui plus est, par les responsables de la mention. Il est en effet indiqué, de ce point de vue, que cette coordination se fait avant tout de manière informelle, avec des capacités de mobilisation fluctuantes selon les professionnels concernés.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>L'attractivité de la mention est en progression en ce que les effectifs inscrits en M1 augmentent, dans les deux parcours, d'année en année (<i>Droit public approfondi</i> : 46 en 2012-2013, 53 en 2013-2014 à 56 en 2014-2015 ; <i>Fiscalité</i> : 12 inscrits en 2012 ; 24 en 2013 ; 25 en 2014 et 30 en 2015). L'attractivité est sans doute plus forte en M2 puisque le ratio entre le nombre de candidatures en M2 et le nombre d'étudiants finalement inscrits se situe aux alentours de 20 % (le dossier de présentation ne fournit que deux chiffres de ce point de vue - 18 % et 21 % - qui concernent le M2 <i>Sécurité intérieure</i>). Les promotions de M2 se situent dans des fourchettes comprises entre 15 et 41 étudiants. L'insertion des étudiants ne peut être mesurée que de manière très relative ; le taux de réponse aux enquêtes menées auprès des étudiants étant relativement faible. Le dossier de présentation donne, « de façon globale » (donc toutes spécialités confondues) un chiffre de près de 80 % d'étudiants occupant un emploi six mois après l'obtention du diplôme. On observe par ailleurs une augmentation du nombre d'étudiants poursuivant en doctorat.</p>
Place de la recherche
<p>L'adossement à la recherche est présenté comme prioritaire pour l'ensemble des spécialités. La perspective de mobilisation des recherches produites dans les laboratoires partenaires pour nourrir les parcours professionnels est stimulante. En revanche, peu d'éléments sont apportés pour comprendre comment cela est rendu possible dans les faits. Les étudiants de master ne sont pas associés aux travaux de recherche autrement que par la possibilité d'assister aux colloques organisés par les laboratoires de rattachement. Les étudiants reçoivent une initiation à la recherche très bienvenue en M1. Néanmoins rien n'est dit de cette initiation dont on ne sait donc pas quelle forme elle prend, ni quels sont ses objectifs (sauf à considérer que le simple fait d'assister à un colloque participe à cette initiation). La seule emprise directe sur un travail de recherche tient à la préparation d'un mémoire en M2. Rien n'est indiqué de façon claire quant à la formation des étudiants de M2 à la recherche.</p>

Place de la professionnalisation
<p>Une professionnalisation est annoncée dès le M1 sans que l'on connaisse la forme qu'elle prend. Les différentes spécialités de M2 proposent des ateliers de simulation et de mise en situation qui favorisent incontestablement la professionnalisation. On regrette cependant que le dossier ne soit pas un peu plus précis sur ces simulations et mises en situation ; le dossier illustre son propos à partir du seul M2 <i>Politique de la ville</i>. De très nombreux professionnels, dont les fonctions et les niveaux de responsabilité sont à même de contribuer à la professionnalisation des étudiants, participent aux formations concernées.</p> <p>Une réflexion sur les métiers est menée. Le dossier de présentation indique qu'elle procède notamment de pistes de réflexion développées par les professionnels intervenants extérieurs. Ce qui peut être un gage de prise directe sur le marché du travail tel qu'il se dessine et évolue au jour le jour. Rien n'est précisé quant à l'instance de réflexion qui permettrait d'aboutir sur des évolutions.</p>
Place des projets et des stages
<p>Il n'y a pas de projets tuteurés mentionnés dans le dossier.</p> <p>Les stages sont facultatifs en M1 mais obligatoires en M2. Leur durée est variable selon les spécialités. Un mois (<i>Sécurité intérieure</i> et <i>Santé des populations</i>) ou d'au minimum de deux mois (<i>Politique de la ville</i> et <i>Métiers de l'urbanisme et de la construction</i>). Leur durée est relativement brève. Les étudiants ne sont donc pas incités à faire des stages longs (de cinq mois par exemple). Pourtant les volumes horaires des formations varient de 200 à 300 heures entre le M1 et le M2. Si cela se justifie pleinement dans une logique de formation continue, cela est surprenant pour des étudiants en formation initiale ne passant que deux mois en stage. Les responsables de la formation affichent une position rigoureuse quant au choix de la structure et au sujet qui doivent être en lien étroit avec la formation. Il revient aux étudiants de trouver leur stage mais ils sont un minimum encadrés en ce qu'ils bénéficient d'une « formation » à la recherche de stage et en ce qu'ils peuvent être aidés par l'équipe enseignante en cas de difficulté.</p>
Place de l'international
<p>Le dossier de présentation de la formation est assez sommaire sur ce point. Sont évoqués, sans données chiffrées, des échanges dans le cadre du programme Erasmus. La formation accueille également (aucune donnée chiffrée n'est donnée) des étudiants d'autres pays que ceux engagés dans le programme Erasmus. Il n'y a pas de partenariats internationaux en dehors de l'association d'universités étrangères à des colloques organisés par les laboratoires auxquels est adossée la formation et des liens évoqués entre ces laboratoires et des universités étrangères. Donc place qui ne bénéficie que ponctuellement et par ricochet aux étudiants de la formation.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement en M1 est classique : tout étudiant titulaire d'une licence ou justifiant d'une équivalence. Le recrutement en M2 est tout aussi classique et se fait par examen du dossier de l'étudiant le cas échéant assorti d'une audition. Il n'y a pas de dispositif de mise à niveau en master. Tout au plus est évoqué un conseil informel de l'étudiant qui en fait la demande, en particulier pour les étudiants étrangers. La formation comporte des passerelles qui permettent à des étudiants autres que de droit public d'intégrer la mention en M2, même issus de disciplines non juridiques en fonction de leur parcours et de leur projet. Il n'y a pas de données chiffrées sur la proportion de ces étudiants. Le dossier évoque des passerelles « entrante » mais aucune passerelle « sortante ».</p> <p>Les taux de réussite se situent entre 80 et 100 % sauf pour la spécialité <i>Politique de la ville</i> où il se situe aux alentours de 50 %. On se situe dans des taux classiques pour les premiers. On est en revanche face à des taux assez faibles pour la spécialité <i>Politique de la ville</i>.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements se font classiquement en présentiel. L'utilisation du numérique se fait notamment pour les quelques cas où l'intervenant extérieur à l'Université ne réside pas dans le département (communication de support de cours et de document de travail selon des modalités qui ne sont pas précisées).</p> <p>Les outils numériques sont peu développés, peu utilisés, avant tout faute de moyens d'après les responsables. La formation ne fait qu'une utilisation limitée des ressources du numérique d'un point de vue pédagogique (communication en ligne de cours et de support de cours - liens hypertextes renvoyant à des documents en ligne). Le dossier mentionne dans cette section la question des langues et rappelle à juste titre le peu de moyens accordés à l'enseignement de l'anglais. Il n'y a pas de formation spécifique aux nouvelles technologies.</p>

Evaluation des étudiants
<p>Les jurys d'examens sont bien constitués en ce qu'ils font appel à tous les enseignants ayant évalué les étudiants. Ils se réunissent chaque semestre à l'issue des examens. La situation de l'étudiant est bien prise en compte. La présidence des jurys de délibération est nommée par le Président de l'Université. Il ne s'agit donc pas automatiquement du responsable de l'année ou de la spécialité. La validation se fait avec compensations entre unités d'enseignements (UE) et entre semestres. Elle se fonde en priorité sur du contrôle continu et sur des travaux personnels. Les modalités d'évaluation des étudiants et les règles d'attribution des crédits européens (ECTS) sont bien définies par les règlements pédagogiques propres à chacune des années et chacune des spécialités. L'évaluation en M2 laisse bien sa place au mémoire ou au stage selon que l'étudiant a opté pour le parcours recherche ou pour le parcours professionnel. Il pourrait être intéressant de diversifier les modes d'évaluation des enseignements, notamment dans un contexte où la participation importante de professionnels pourrait favoriser une professionnalisation y compris grâce à ces modes d'évaluation (travaux en groupes, réponses à commandes institutionnelles etc.).</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les responsables le présentent comme un suivi individuel et souple pour tenir compte de la diversité des projets professionnels des étudiants. Néanmoins rien n'est précisé quant à la manière dont s'opère concrètement le suivi. Les responsables eux-mêmes regrettent d'ailleurs une absence de formalisation de ce dernier. Il n'existe pas de formalisation spécifique de ce suivi tel qu'un portefeuille de compétence. Mais c'est en projet.</p>
Suivi des diplômés
<p>L'UNS fournit l'essentiel des données, parfois complétées par les responsables des formations et certaines associations étudiantes liées aux spécialités. Le manque de moyens limite les possibilités de suivre précisément et efficacement les diplômés.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Des conseils pédagogiques faisant office de conseil de perfectionnement n'ont été établis qu'à partir de 2015. Leur composition, telle que décrite par le dossier de présentation, n'est absolument pas claire. Le dossier indique qu'il y a des représentants (trois) de l'équipe pédagogique de la licence mais aucun du master excepté le directeur du M1. Ce qui ne manque pas de susciter la perplexité. L'annexe I renseigne sans doute mieux sur la composition de ces conseils. Leur réunion est annuelle ce qui est suffisant. La mention dispose aussi d'un comité de pilotage mais l'articulation entre niveaux de décision ou de consultation n'est pas précisée. D'autres lieux de rencontre sont évoqués comme les associations et pages web des spécialités. Une grille d'évaluation des enseignements a été mise en place en 2015 mais avec un niveau de retour variable et surtout globalement bas.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une mention qui attire globalement des étudiants en nombre conséquent et draine donc une partie des demandes de formation en droit public au niveau master localement.
- Un parti pris délibéré de mettre en valeur la formation à la recherche considérée comme profitable à l'étudiant quelle que soit la voie empruntée à l'issue du M2.
- Une équipe pédagogique de qualité, diversifiée et nombreuse qui accepte, dans son ensemble, de nombreuses tâches informelles (suivi des étudiants notamment).

Points faibles :

- Une architecture de mention très complexe : des spécialités sans liens entre elles, une spécialité *Fiscalité* sans lien évident avec le droit public et une spécialité *Métiers de l'administration* présentée en étroite partenariat avec la mention *Science politique* alors que ce partenariat ne semble pas être en place.
- Un adossement à la recherche qui se limite à la possibilité pour les étudiants de suivre les activités des laboratoires partenaires donc une association des étudiants plus passive qu'active ; association qu'il conviendrait de développer pour être en plus totale adéquation avec les ambitions affichées.
- Absence de réel suivi de l'acquisition des compétences.

Avis global et recommandations :

Le master mention *Droit public* de l'Université de Nice développe un projet intéressant en ce qu'il affiche comme objectif de proposer une formation à la recherche qui pourra être mise à profit par l'étudiant, que celui-ci poursuive par des études doctorales ou par l'exercice immédiat de l'une des fonctions à laquelle prépare le master. On peut néanmoins regretter que les étudiants de master soient associés de manière plus passive qu'active aux travaux de recherche des laboratoires de rattachement du master. Il conviendrait donc de développer cette association pour être en plus totale adéquation avec les ambitions affichées.

Il s'agit en outre d'une mention dont la diversité des spécialités rend l'évaluation à un niveau global complexe. Il faudrait quasi-systématiquement pouvoir distinguer les évaluations selon les spécialités.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la spécialité *Fiscalité* (dont on ne discute pas la qualité) en ce qu'elle présente davantage, eu égard à la nature des enseignements qui y sont proposés, les caractères d'une spécialité de droit privé que de droit public. Il conviendrait peut-être de rattacher cette spécialité à la mention *Droit privé* ou *Droit économique et des affaires*.

On retiendra enfin que le master est porté par une équipe pédagogique solide. Elle comporte, s'agissant des parcours « professionnel », un nombre conséquent d'intervenants extérieurs.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES**

Master droit public

Réf : DPU C2018-EV-0060931E-DEF-MA 180014855-019159-RT

Nice, le 26 avril 2017,

En réponse aux indications transmises par le comité d'évaluation HCERES sur les formations relevant du Master droit public, nous adressons des remerciements pour les encouragements et les critiques constructives formulés. La cohérence et l'attractivité de la mention, qui attire des étudiants en nombre conséquent, a été soulignée, ainsi que la qualité des équipes pédagogiques et l'effort investi aussi bien dans la professionnalisation que dans l'ouverture à la recherche.

Nous souhaitons cependant apporter des précisions et explications concernant les points d'attention soulevés ou les remarques formulées :

Concernant la complexité de l'offre :

L'offre de formation relevant du droit public a été reconfigurée dans sa globalité. Les remarques spécifiques des experts sont déjà prises en compte. Les spécialités porteuses ont été maintenues et valorisées, dès lors que leur spécificité, leurs débouchés, et leur attractivité étaient avérés. Les spécialités de M2 moins identifiées ou moins porteuses ont été supprimées ou refondues. L'offre globale de M2 serait ainsi restructurée, renforcée et plus lisible.

Concernant l'adossement à la recherche :

De façon générale, les formations de Master vont toutes contenir un module de formation à la recherche en M1 et en M2. Le Centre de Recherche en Droit constitutionnel Administratif, Financier et Fiscal (CERDACFF), laboratoire généraliste de droit public de la Faculté de Droit et Science politique de Nice, sera sollicité dans ce cadre de manière à intégrer les étudiants dans les activités de recherche.

Concernant le positionnement dans l'environnement :

Dans le cadre du suivi des formations, les modalités concrètes de partenariats devront être spécifiés, ce qui permettra de solidifier les liens avec les collectivités territoriales, le CNFPT, les acteurs du monde de la sécurité, ou encore les juridictions administratives sont un atout des formations de M2, en lien avec les activités du CERDACFF.

Concernant l'insertion professionnelle :

Le rapport met en évidence le bon taux de placement des étudiants et les débouchés nombreux proposés par les formations. Les statistiques pourraient en effet être plus précises et il y sera porté une attention encore plus soutenue à l'avenir.

Place des projets et des stages, professionnalisation

Le renforcement de l'apprentissage et de l'alternance et une politique de stage plus ambitieuse seront inscrits dans le nouveau projet. La part prise par les professionnels et par les séminaires de mise en situation ou de simulation est préservée et sera développée.

Place de l'international

L'enseignement de langue vivante dans plusieurs parcours de M2 sera renforcé. Un accord d'échange avec l'ARENAP de Moscou pourrait permettre une mobilité internationale pour les étudiants de la formation.

Les conseils de perfectionnement et les procédures d'auto-évaluation :

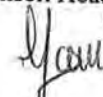
La tenue de conseil de perfectionnement annuels sera maintenue et la composition de ces comités plus lisible et pérenne. De plus, le suivi des procédures d'auto-évaluation sera renforcé au niveau de l'établissement. Le pilotage du Master sera restructuré et précisé.

Concernant la logique du double parcours de M1 droit public approfondi / fiscalité :

Les deux parcours (appelés à devenir des « options ») permettent le développement d'une spécialité « Fiscalité » transversale à plusieurs disciplines (enseignements en droit privé et droit public des concepts fondateurs issus des deux disciplines). Le rattachement au Master droit public se justifie à un double point de vue :

- les procédures, administratives, de contrôle et de contentieux de l'impôt (80% du contentieux fiscal relève du juge administratif)
- les relations entre les contribuables et l'administration fiscale, qui relèvent également du droit public.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique



Sophie RAISIN